

# Einville-au-Jard



ANZIOS

Premier semestre 2016

## VIE MUNICIPALE

- \* Etat civil..... 3
- \* Travaux..... 6
- \* Inondations..... 9
- \* Informations mairie..... 10
- \* Aires de jeux ..... 12
- \* Les aléas miniers ..... 15

## VIE SCOLAIRE

- \* Ecole René Schweitzer ..... 17
- \* Collège Duvier ..... 18
- \* Syndicat scolaire..... 19

## AU FIL DES JOURS

- \* Revue de presse ..... 20

## AGENDA ASSOCIATIF

- \* Manifestations ..... 29

## VIE D'ANTAN

- \* Club Histoire Locale ..... 30

## VIE ECONOMIQUE

- \* L'Einville..... 34
- \* Pizz d'Einville ..... 34
- \* Prétex Coiff ..... 35
- \* CD Rénovation..... 36

## VIE SOCIALE

- \* Geocaching ..... 37
- \* Isolez vos combles..... 38
- \* La Fontaine de Lincourt..... 39
- \* Bravo à nos Judokas ..... 41
- \* Anciens Combattants ..... 42
- \* Centenaire Mr VOEGELI ..... 43
- \* Médaille Mr BREGEARD ..... 45

## COIN DETENTE

- \* Recettes et jeux..... 46

## INFOS PRATIQUES

Le temps passe et les années filent... quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler. Mais il faut souhaiter que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles de respect, d'humanisme, de partage, d'égalité des chances, de solidarité. Cette dernière valeur a été vérifiée lors des intempéries qu'a connues notre commune le 3 juin, où l'entraide s'est mise en place dès le début des événements. Hélas les difficultés économiques et sociales sont encore présentes. Notre territoire les vit et nos concitoyens les subissent au quotidien avec la perte du pouvoir d'achat, des inquiétudes sur les services publics, et sur l'emploi avec un chômage qui ne cesse de croître.



Le premier semestre est terminé et nous pouvons également faire un bilan des nouvelles activités périscolaires mises en place et voulues par les municipalités de notre RPI «élargi». Après cette première année de fonctionnement nous pouvons être satisfaits à la fois en terme scolaire que périscolaire.

Sur le plan scolaire, l'arrivée de 3 nouvelles collègues a porté notre école à 10 classes et a accueilli 260 enfants. Cette nouvelle organisation n'a néanmoins pas remis en question les projets des différents enseignants.

Sur le plan périscolaire, c'est en moyenne 160 enfants, repartis en 10 groupes, qui ont pu pratiquer des activités culturelles, sportives et d'expressions, assurées le plus souvent possible par des associations locales. J'en profite pour remercier les enseignants, les personnels techniques, l'association Familles Rurales et les intervenants pour leur implication et la réussite de cette année scolaire.

Sans oublier la vie associative de la commune qui s'est démarquée en représentant la municipalité sur des podiums départementaux, régionaux ou même nationaux. La commune continuera à accompagner les associations tant au niveau financier (aide à la licence, subventions annuelles et exceptionnelles), qu'au niveau technique (mise à disposition de salle, de matériel, du personnel communal). Tout ce travail ne pourrait avoir lieu sans les bénévoles qui œuvrent au quotidien pour développer et pérenniser leurs activités mais aussi en mettant en place des activités innovantes. Je leur adresse au nom de la commission toutes nos félicitations et remercie également l'ensemble des membres des commissions « écoles » et « vie associative » pour leur investissement et leur disponibilité.

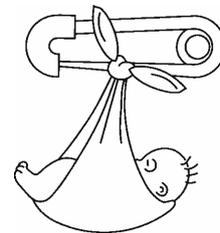
Enfin je souhaite la bienvenue aux 5 nouveaux nés et aux nouveaux foyers qui se sont installés dans notre commune, ce qui prouve que celle-ci est toujours plus attractive et accueillante et qu'il y fait bon vivre. Félicitations aux 3 couples qui se sont unis et gardons une pensée pour les 11 personnes qui nous ont quittés au cours de ce premier semestre.

La municipalité félicite tous les collégiens, lycéens et étudiants pour leur réussite à leurs examens, et vous souhaite de bonnes vacances !

Cédric MASSON  
Adjoint au Maire

## ETAT CIVIL

### Bienvenue à nos jeunes nouveaux einvillois



15 février 2016

Mia Marie Jocelyne BENOIT  
Au foyer de Gilles BENOIT  
et Jessica GARWIG  
Domiciliés 52 Grande Rue



3 mars 2016

Loan Alexis GAUDRON  
Au foyer de Jonathan GAUDRON  
et Gwenaëlle MALGRAS  
Domiciliés 25 rue de la Garenne



11 mars 2016

Arthur Bruno Michel MIDON  
Au foyer de Yvan MIDON  
et Virginie KIENE  
Domiciliés 4 cité des Jardins



26 mai 2016

Cléante Stéphane André MARCHAND  
Au foyer de Julien MARCHAND  
et Caroline THINUS  
Domiciliés 24 rue de l'Union

**Sincères félicitations aux parents**

## Tous nos vœux de bonheur



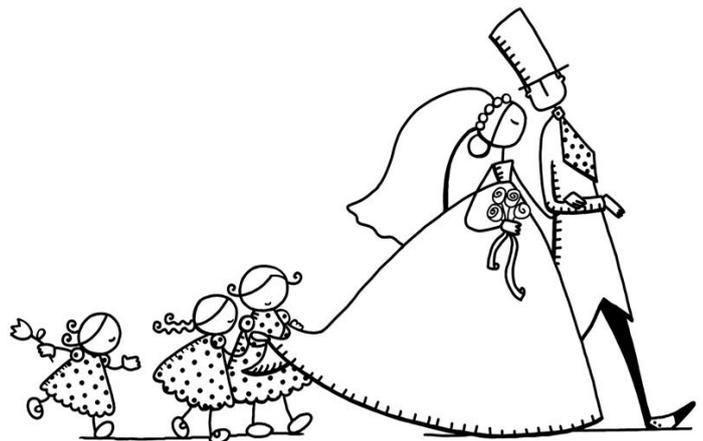
21 mai 2016  
Alexandre CARPENA et  
Aline BRUCKERT



11 juin 2016  
Nicolas CHASELIN et  
Angeline L'HOMEL



25 juin 2016  
Cédric SIMON et  
Aurélié PREVOST



## Une pensée pour ceux qui nous ont quitté

### **Louissette SAHARI - MASSON**

Décédée le 12 février 2016 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)  
Née le 06 avril 1950 à JOEUF (Meurthe et Moselle)  
Domiciliée 12 lotissement de la Garenne à EINVILLE AU JARD

### **David René FRANCOIS**

Décédé le 13 février 2016 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)  
Né le 08 août 1941 à ROSIERES AUX SALINES (Meurthe et Moselle)  
Domicilié 39 Grande Rue à EINVILLE AU JARD

### **Sylvie Pierrette CONRAD**

Décédée le 24 février 2016 à NANCY (Meurthe et Moselle)  
Née le 02 avril 1968 à METZ (Moselle)  
Domiciliée 43 rue Aristide Briand à EINVILLE AU JARD

### **Vincent Alphonse HEYMES**

Décédé le 28 février 2016 à NANCY (Meurthe et Moselle)  
Né le 30 juin 1949 à SARRALBE (Moselle)  
Domicilié 8 rue des Brasseries à EINVILLE AU JARD

### **Lucienne Marguerite IUNCKER**

Décédée le 11 avril 2016 à EINVILLE AU JARD  
Née le 15 mai 1924 à CREVIC (Meurthe et Moselle)  
Domiciliée 9 rue du Puits Gros Yeux à EINVILLE AU JARD

### **Pierre BLONDEY**

Décédé le 13 avril 2016 à EINVILLE AU JARD  
Né le 22 novembre 1932 à EINVILLE AU JARD  
Domicilié 9 rue du Puits Gros Yeux à EINVILLE AU JARD

### **Odette Marie PLAID**

Décédée le 12 mai 2016 à EINVILLE AU JARD  
Née le 24 septembre 1935 à NANCY (Meurthe et Moselle)  
Domiciliée 9 rue du Puits Gros Yeux à EINVILLE AU JARD

### **Michel REOT**

Décédé le 22 mai 2016 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)  
Né le 24 avril 1955 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)  
Domicilié 2 bis rue de la Halle à EINVILLE AU JARD

### **Gisèle Josette Edmonde BLAISE**

Décédée le 22 juin 2016 à EINVILLE AU JARD  
Née le 04 juin 1927 à PEXONNE (Meurthe et Moselle)  
Domiciliée 9 rue du Puits Gros Yeux à EINVILLE AU JARD

### **Monique Marie Victorine CROMER - PIERSON**

Née le 2 juin 1934 à EINVILLE AU JARD  
Décédée le 14 juin 2016 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)  
Domiciliée 15 Grande Rue à EINVILLE AU JARD



## Décès de personnes nées à Einville-au-Jard



### **Ginette Marie Alice POIREL**

Née le 20 janvier 1926 à EINVILLE AU JARD  
Décédée le 30 avril 2016 à VANDOEUVRE LES NANCY (Meurthe et Moselle)

## TRAVAUX

En février, la municipalité a remboursé un prêt relais (250 000 €) octroyé pour l'assainissement collectif. De ce fait, peu de travaux ont été budgétisés en 2016. Cependant voici les réalisations et les prochaines prévues durant le second semestre de cette année.

### TRAVAUX RÉALISÉS

#### Chemin de la Borde

38 ans que certains riverains l'attendaient... **L'éclairage public** a été installé afin de sécuriser ce chemin. La mise en lumière de cette rue améliore l'accès vers le Familial. Les anciens luminaires de la Grande Rue ont été fixés sur des poteaux bois. Les travaux ont été réalisés par la société FORT.



#### Barrière au Familial

Afin de préserver les sorties de secours, libre de tout mouvement de foule et de faciliter l'accès aux traiteurs, orchestres, animateurs... une barrière a été installée.

#### Candélabre parking du Familial

La municipalité a décidé de modifier une partie de l'éclairage public, le plus énergivore et le moins performant. Les travaux ont débuté au Familial, où les candélabres boules ont été remplacés par des lumières Leds.

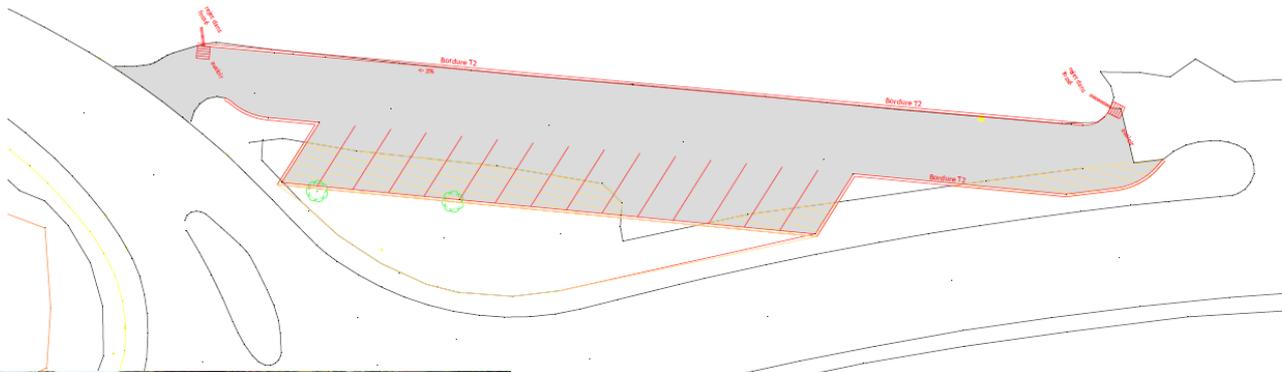
### TRAVAUX À VENIR

#### Sécurisation de l'aire de jeux Route de Bonviller

Afin de sécuriser l'accès à l'aire de jeux Route de Bonviller et du cheminement piétonnier entre le pont de du Sânon et le lotissement du Parc, des travaux vont être réalisés. Les coussins berlinois seront remplacés par une surélévation de la chaussée devant l'entrée de l'aire de jeux. Des trottoirs et des passages cloutés au niveau du carrefour vont être créés. L'entrée de l'aire de jeux va être élargie pour faciliter l'entrée des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Nous sommes en contact avec le Conseil Départemental pour l'élargissement du trottoir au début de l'ouvrage d'art rue de Pont.





### Aire de covoiturage

Depuis la modification du carrefour des départementales 914 et 2n, le Conseil Départemental a rétrocedé une partie de l'espace à la commune. L'ancienne voie d'accès, du centre ville vers la route de Maixe en fait partie. La municipalité a décidé de créer à cet emplacement une aire de covoiturage et de supprimer celle située sur le parking du Familial. La signalisation mise en place pour l'actuelle aire sera réutilisée. Une quinzaine de places seront créées.

### Candélabres des rues de la Chaponnière et du Parc

Après le parking du Familial, les candélabres boules de la rue du Parc et ceux de la rue de la Chaponnière, pas très performants, seront également remplacés. Tous ces points lumineux seront équipés de lampes Leds.

### Fontaine rue du Pont

La fontaine rue du Pont est fortement dégradée. Le moine doit être refait.

La société Macaire (rénovation de l'église) va procéder à la réfection de ce patrimoine communal. Une aide a été demandée auprès de notre député dans le cadre de la réserve parlementaire.



### Trottoir rue du Canal

La municipalité a décidé de supprimer l'accès, par les escaliers, du petit terrain rue Aristide Briand. Le seul accès se fera par la rue du Canal. Afin de sécuriser le cheminement piétonnier nous avons décidé de créer un trottoir rue du Canal le long du petit terrain de jeux.

### Bâtiment des instituteurs

Afin de réaliser des travaux de réhabilitation du « bâtiment des instituteurs », 2 rues des Brasseries, tous les locataires doivent être relogés ; cependant un logement est encore occupé. Suite à l'incendie d'une maison d'habitation, la municipalité, dans l'urgence, a proposé à cette famille un des appartements vacants.

Ces travaux sont rendus nécessaires suite à des problèmes d'insalubrités qui ont apporté des complications de santé chez certains résidents. L'humidité constatée peut provenir de l'enrobé qui ceinture une partie du bâtiment.

Des études vont être effectuées. Si l'humidité constatée provient du revêtement, un parterre de fleurs sera réalisé afin de laisser l'eau s'infiltrer dans le sol. Nous profitons de ces travaux pour rénover : l'isolation, l'électricité, les salles de bains, les portes d'entrée des appartements et les communs...

Dans le projet, cinq emplacements couverts pourraient être construits dans la cour extérieure, une par appartement, afin de ranger les vélos scooters, motos et autres objets afin de laisser les communs libre d'accès. La cinquième servirait au rangement des containers à ordures ménagères.

L'estimation de ces travaux se monte à 396 000 €. Dans l'attente des subventions, ces travaux débiteront en 2017.

### Club de canoë kayak

Afin de sécuriser une partie du site du club de Canoë Kayak, la municipalité a fait poser un grillage par l'entreprise BONHOMME. Dans ce nouvel espace, le club peut entreposer, en extérieur, une partie de ses bateaux. Pour faciliter l'accès au canal depuis ce nouveau stockage, un escalier en béton préfabriqué a également été installé.



\*\*\*\*\*



## INONDATIONS DU 3 JUIN 2016

Le vendredi 3 juin 2016, vers 17h15, notre commune a subi un violent orage. Plus de 75 ml d'eau au m<sup>2</sup> se sont déversés en moins d'une heure sur des sols déjà détrempés par les nombreuses pluies que l'on a endurées depuis le début de printemps. Neuf communes du nord lunévillois ont été touchées par ce phénomène.

C'est une eau boueuse, qui est descendue des coteaux et qui a envahi une dizaine de maisons. D'autres habitations ont été touchées car notre assainissement n'a pu avaler toute cette eau arrivant massivement. Certaines bouches d'égouts se sont soulevées rue Aristide Briand.

Rez-de-chaussée, sous-sol, caves inondés, routes coupées à la circulation. Les Pompiers et la Gendarmerie, les services du Département étaient présents sur notre commune.

La Préfecture nous a demandé de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde. Tous les élus, employés communaux (technique et administratif) concernés par ce plan ont été réquisitionnés.

Une grande solidarité s'est mise en place pour apporter une aide aux sinistrés : appel téléphonique ou visites vers les personnes âgées, seules ou vulnérables pour les rassurer, apport d'une aide technique envers les personnes sinistrées...

Les familles, amis, voisins, employés communaux, élus ont apporté un renfort, un soutien envers les sinistrés. A 1h30 du matin l'alerte était levée, 3 familles ont été relogées pour la nuit.

Tout au long de cette longue soirée, le canal de la Marne au Rhin donnait beaucoup d'inquiétude au personnel de Voies Navigables de France (V.N.F.) avec cette apport d'eau le canal risquait de déborder. Un léger débordement a eu lieu au niveau de la Saline Sainte Marie.

Fatigués, les traits tirés par cette nuit d'angoisse, les sinistrés et les volontaires ont débuté le grand nettoyage dès le samedi matin avec autant de solidarité, en attendant la venue des experts en assurances. La maison de retraite a fourni les repas pour une famille vraiment démunie suite à cette inondation. A 14h00, Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, accompagné par Monsieur le Sous-préfet de Lunéville, était dans notre commune afin de constater les dégâts. Les jours qui ont suivi, les employés communaux ont ramassé tous les immondices déposés par les sinistrés, afin de les emmener à la déchèterie.



A ce jour la reconnaissance en catastrophe naturelle n'est pas officialisée ; la prochaine commission doit avoir lieu le 19 juillet 2016.

Les maires des communes impactées par ce phénomène orageux ont été reçus en Sous-préfecture, afin que cette reconnaissance soit effective.





Si les forces de l'ordre ne se déplacent pas, vous aurez toujours la possibilité d'agir. Vous pouvez ainsi porter plainte pour tapage nocturne au commissariat le plus proche ou à la gendarmerie. Mais vous avez également la possibilité d'écrire directement au Procureur de la République. Dans les deux cas, vous devrez apporter la preuve du tapage nocturne pour appuyer votre demande.

### Preuve

Avant d'engager une procédure judiciaire, vous devrez préalablement apporter la preuve des nuisances sonores que vous subissez.

Pour ce faire, vous pouvez notamment les faire constater par un huissier de justice et recueillir les témoignages de vos autres voisins (ou de personnes hébergées chez vous) concernant les bruits de voisinage.

### Baignades

Il est rappelé que la baignade est formellement interdite dans les cours d'eau, Sânon et canal du Moulin ainsi que dans le canal de la Marne au Rhin.



### Animaux domestiques

#### Déjection

Depuis quelques temps des déjections de chiens prolifèrent sur les trottoirs, dans les espaces verts et massifs floraux. Ceci devient intolérable. C'est pourquoi la municipalité a mis en place des panneaux afin de responsabiliser les propriétaires d'animaux domestiques.

Pensez aux enfants, aux personnes âgées, aux poussettes ou aux personnes à mobilité réduite, qui, après avoir marché ou roulé dans ces déjections, peuvent glisser et se blesser.

C'est une question d'hygiène et de salubrité. Nous vous rappelons la loi : « l'article 61 concerne les détenteurs d'animaux, qui sont tenus d'empêcher ces derniers d'effectuer leurs besoins sur la voie publique et les espaces publics ailleurs que dans les filets d'eau mais aux endroits prévus à cet effet ».



Quand vous promenez votre chien, vous devez posséder sur vous le matériel nécessaire en vue de ramasser les déjections. En cas de non respect, l'infraction peut engendrer une amende allant jusqu'à 250 €.

### Divagation

« La loi n° 99-5 du 06 janvier 1999 relative aux animaux errants, dangereux et à la protection des animaux, vise à renforcer le dispositif législatif des articles L211-11 et suivant du Code Rural sur la divagation des animaux. L'article 1385 du Code Civil stipule que le propriétaire d'un animal est responsable du dommage causé par l'animal ».

Pour la sécurité de tous nous vous invitons à ne pas laisser les chiens divaguer dans les rues, ils doivent être tenus en laisse.

## AIRES DE JEUX

Deux nouveaux arrêtés municipaux ont été signés, le 6 juin 2016, par Monsieur le Maire afin de retrouver une sérénité autour et dans les aires de jeux.

### AIRE DE JEUX ROUTE DE BONVILLER

ARRÊTE MUNICIPAL N°047/2016

Portant réglementation de l'utilisation de l'aire de jeux Route de BONVILLER

Le Maire de la commune d'EINVILLE AU JARD,

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour assurer son bon fonctionnement, d'une part pour des raisons de sécurité, d'autre part, il y a lieu de réglementer l'utilisation de l'aire de jeux située Route de Bonviller, mise à disposition du public,

ARRÊTE

#### Article 1

L'aire de jeux désignée ci-dessus est composée de deux terrains.

L'aire équipée de jeux et de toboggans est réservée aux enfants âgés de 1 an à 10 ans.

La partie équipée de jeux multisports est réservée aux enfants à partir de 6 ans.

Les enfants sont nécessairement accompagnés de personnes adultes qui en ont la garde et la responsabilité, lesquelles doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âges auxquelles ils sont adaptés soient respectés.

#### Article 2

L'installation est conforme aux normes de sécurité en vigueur.

#### Article 3

L'aire de jeux est accessible selon les horaires ci-dessous

Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
Du lundi au vendredi	09h00 à 22h00
Week-ends et jours fériés	10h00 à 22h00
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	
Du lundi au vendredi	10h00 à 19h00
Week-ends et jours fériés	10h00 à 19h00

#### Article 4

L'accès à l'aire de jeux est interdit :

- aux chiens même tenus en laisse et autres animaux de compagnie, pour des raisons d'hygiène et de sécurité
- aux vélos et à tout engin à moteur (sauf ayant droit)

L'accès en est autorisé aux poussettes, aux cycles pour enfants dont la taille des roues n'excède pas 16 pouces (40 cm).

Toutefois, pour des raisons de sécurité, l'évolution des cycles d'enfants à l'intérieur de l'enclos de jeux n'est pas admise.

#### Article 5

Les usagers respecteront l'intégrité et la propreté de l'aire de jeux notamment en utilisant la poubelle mise à disposition ou en emportant leurs éventuels déchets chez eux.

**Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'aire de jeux. (Décret n° 2015-768 du 29 juin 2015)**



Article 6

Pendant la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, il est demandé aux utilisateurs, dès 20 heures de respecter le voisinage en limitant les éclats de voix.

Afin d'assurer la tranquillité des utilisateurs de l'aire de jeux et du voisinage, il est interdit d'utiliser tout matériel sonore.

L'usage de tout engin dangereux (pistolets à billes, frondes, pétards...) est interdit.

Article 7

La maintenance des installations de jeux incombe à la Mairie d'EINVILLE AU JARD.

Les usagers signaleront sans délai à la Mairie tout dysfonctionnement, défaut ou dégradation des jeux.

Article 8

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation des règles d'utilisation des jeux et du présent arrêté faisant office de règlement.

Article 9

La Gendarmerie, les élus et les agents municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements d'affichages habituels, ainsi qu'à l'entrée de l'aire de jeux.

Article 10

Ampliation du présent arrêté sera envoyée à la Sous-préfecture de Lunéville et la Gendarmerie de Lunéville.

AIRE DE JEUX RUE DU CANAL

ARRÊTE MUNICIPAL N048/2016

Portant réglementation de l'utilisation de l'aire de jeux Rue du Canal (dit petit terrain)

Le Maire de la commune d'EINVILLE AU JARD,

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour assurer son bon fonctionnement, d'une part pour des raisons de sécurité, d'autre part, il y a lieu de réglementer l'utilisation de l'aire de jeux située Rue du Canal (dit petit terrain), mise à disposition du public,

ARRÊTE

Article 1

L'aire de jeux désignée ci-dessus est réservée aux enfants âgés à partir de 6 ans.

Les enfants sont nécessairement accompagnés de personnes adultes qui en ont la garde et la responsabilité, lesquelles doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et les tranches d'âges auxquelles ils sont adaptés soient respectés.

Article 2

L'installation est conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Article 3

L'aire de jeux est accessible selon les horaires ci-dessous :

Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
Du lundi au vendredi	09h00 à 22h00
Week-ends et jours fériés	10h00 à 22h00
Du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	
Du lundi au vendredi	10h00 à 19h00
Week-ends et jours fériés	11h00 à 19h00

Article 4

L'accès à l'aire de jeux est interdit :

- aux chiens même tenus en laisse et autres animaux de compagnie, pour des raisons d'hygiène et de sécurité
- à tout engin à moteur (sauf ayant droit).

Article 5

Les usagers respecteront l'intégrité et la propreté de l'aire de jeux notamment en utilisant la poubelle mise à disposition ou en emportant leurs éventuels déchets chez eux.

**Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'aire de jeux. (Décret n° 2015-768 du 29 juin 2015)**

Article 6

Les jeux de ballons sont autorisés, en suivant les règles des installations sportives : basketball, football et handball.

Il est demandé de ne pas frapper les ballons contre le mur mitoyen à l'aire de jeux.

Il est demandé de modérer les frappes dans les ballons afin de limiter l'envoi de ceux-ci au-dessus des filets de sécurité.

Article 7

Pendant la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre, il est demandé aux utilisateurs, dès 20 heures de respecter le voisinage en limitant les éclats de voix.

Afin d'assurer la tranquillité des utilisateurs de l'aire de jeux et du voisinage il est interdit d'utiliser tout matériel sonore.

L'usage de tout engin dangereux (pistolets à billes, frondes, pétards...) est interdit.

Article 8

La maintenance des installations de jeux incombe à la Mairie d'EINVILLE AU JARD.

Les usagers signaleront sans délai à la Mairie tout dysfonctionnement, défaut ou dégradation des jeux.

Article 9

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation des règles d'utilisation des jeux et du présent arrêté faisant

Article 10

La Gendarmerie, les élus et les agents municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements d'affichages habituels, ainsi qu'à l'entrée de l'aire de jeux.

Article 11

Ampliation du présent arrêté sera envoyée à la Sous-préfecture de Lunéville et la Gendarmerie de Lunéville.

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPREHENSION POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE**

# LES ALÉAS MINIERES

Lors de la réunion publique du 04 mars 2016 en présence de Monsieur RAFFY Secrétaire Générale de la préfecture de Meurthe et Moselle, Monsieur KACI Sous-Préfet de Lunéville, des services de la D.T.T. de la D.R.E.A.L. et des exploitants, il avait été annoncé un grand nombre de propositions aux personnes présentes.

Un avant-projet a été communiqué à la municipalité le 12 juin 2016, sur lequel la commune et l'association de défense ASSERDAM ont admis les avancées.

Le projet définitif nous est parvenu le vendredi 08 juillet. Celui-ci va pouvoir être transcrit au P.L.U. et ainsi la municipalité va enfin pouvoir signer, lors d'un prochain conseil municipal, le nouveau Plan Local d'Urbanisme.



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

## RÈGLES DE CONSTRUCTIBILITÉ AU DROIT DE L'ANCIENNE MINE DE SEL DE SAINT-LAURENT-CHARMEL EXPLOITÉE PAR CHAMBRES ET PILIERS À EINVILLE-AU-JARD

La présente, établie sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, après concertation locale, dont une réunion publique le vendredi 04 mars 2016, constitue dorénavant la doctrine à appliquer, du point de vue de l'Etat, pour les projets au droit de l'ancienne mine de sel de Saint-Laurent-Charmel exploitée par chambres et piliers à Einville-au-jard.

### CONTEXTE ET ZONAGE :

L'étude hydrogéologique et géotechnique d'INERIS du 5 juin 2003 relative à la stabilité à long terme des travaux souterrains de la mine Saint Laurent d'Einville-au-Jard a abouti aux conclusions suivantes :

- à court terme, et dans un contexte normal, la situation en mine sèche préserve la mine de toute mise en péril ;
- à plus long terme, un ennoyage spontané par arrivée d'eau douce ou de saumure ne peut être exclu.

Il ne peut donc être écarté l'hypothèse, si les espaces souterrains étaient envahis par l'eau, qu'un effondrement brutal de la mine intervienne, étant observé qu'aucune disposition ne permettra alors de maîtriser la dégradation du toit de la mine.

Sur ces bases, et indépendamment du dispositif de surveillance des arrivées d'eaux et de dégradation du toit de la mine mis en place et du plan de secours sur les risques miniers du 6/09/2012, les modalités de constructibilité doivent être rigoureusement adaptées à la nature et l'importance du risque existant pour les personnes et les biens.

Pour appliquer des dispositions d'urbanisme, trois périmètres autour de la mine ont été arrêtés en cohérence avec l'étude INERIS :

- x **périmètre de la zone centrale :**  
il regroupe l'ensemble des terrains pouvant être concernés par une éventuelle rupture brutale du recouvrement d'amplitude plurimétrique (2,5m environ) ;
- x **périmètre de la zone intermédiaire :**  
il correspond à l'extension latérale de la cuvette générée par l'affaissement de la zone centrale, d'une largeur de 40m environ et pouvant générer des désordres très importants aux habitations. Les désordres affectant les constructions de cette zone ne devraient pas se développer sans apparition de signes précurseurs et ne sont, a priori, pas susceptibles de mettre en péril la sécurité des personnes de manière instantanée ;
- x **périmètre de la zone périphérique :**  
il se caractérise par l'existence possible d'effets latéraux de décompression des terrains résultant d'affaissements dans la zone centrale. Les désordres affectant les constructions de cette zone ne sont, a priori, pas susceptibles de mettre en péril la sécurité des personnes.

Pour appliquer les dispositions d'urbanisme, les définitions ci-dessous sont à considérer :

- *Extension de bâtiment* : construction contiguë au bâtiment principal ou d'habitation et ayant la même destination que ce dernier ;
- *Annexe de bâtiment* : construction contiguë ou non au bâtiment principal ou d'habitation et constituant un complément à celui-ci de caractère accessoire à l'habitation (cellier, abri de jardin, pergola, garage...) ;
- *Surface de construction* : somme des surfaces de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades (cette surface correspond à celle définie au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article R111-22 du code de l'urbanisme avant les déductions énumérées à cet article pour le calcul de la surface de plancher).

DISPOSITIONS D'URBANISME PRECONISEES PAR L'ETAT :**1 – Zone centrale :**

Toute augmentation de la surface habitable générant une augmentation de la population exposée au risque est interdite.

Ne sont autorisés que :

- x les travaux relatifs au maintien en l'état des constructions existantes, tels que ravalements, changement de toiture, mise aux normes sanitaires ;
- x les travaux d'amélioration de la performance énergétique tels que l'installation de panneaux solaires, de systèmes d'isolation extérieure ;
- x les travaux d'aménagement pour l'accessibilité à leur habitation des personnes à mobilité réduite ;
- x les annexes non habitables (à titre d'exemple : pergolas, abris de jardin, garages) ;
- x les vérandas (seules extensions autorisées dans cette zone) ;
- x les changements de destination des locaux d'habitation en commerce, activité, loisir, etc. ;
- x les reconstructions à volume inchangé ou réduit en cas de sinistre non lié aux affaissements miniers sont autorisées dans la mesure où elles n'augmentent pas l'exposition au risque pour les personnes et les biens.

Les annexes ou extensions seront conçues selon les règles de l'art par rapport au risque de désordre, et en particulier, en termes de dispositions constructives, disjointes du bâtiment principal. Elles seront limitées à 20m<sup>2</sup> maximum par construction existante au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les constructions nouvelles et les extensions de constructions existantes autres que celles autorisées ci-dessus ainsi que les changements de destination à usage d'habitation sont interdits.

**2 – Zone intermédiaire :**

Toute augmentation de la surface habitable générant une augmentation de la population exposée au risque est interdite.

Ne sont autorisés, outre les aménagements mentionnés au chapitre "1 - Zone centrale", que :

- x les modifications d'aspect des bâtiments existants (à titre d'exemple : percements) à condition qu'elles ne conduisent pas à occasionner des dégâts sur le bâtiment existant ou à les aggraver en cas d'affaissement ;
- x l'aménagement des combles, sauf s'il conduit à la création de logements supplémentaires ;
- x les ouvrages annexes et extensions des équipements nécessaires au fonctionnement des services assumant une mission de service public ou d'intérêt général, sauf s'ils conduisent à la création de logements supplémentaires ;

Ces extensions seront conçues selon les règles de l'art par rapport au risque de désordre, en particulier, en termes de dispositions constructives, disjointes du bâtiment principal. Elles seront limitées à 20m<sup>2</sup> maximum par construction existante au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les constructions nouvelles, les extensions de constructions existantes autres que celles autorisées ci-dessus et les changements de destination à usage d'habitation sont interdits.

**3 – Zone périphérique :**

Ne sont autorisés, outre les aménagements mentionnés aux chapitres « 1 - Zone centrale » et « 2 - Zone intermédiaire », que :

- x l'extension limitée des bâtiments existants (par rapport à leur situation au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 20m<sup>2</sup> par logement et 20 % de la surface de construction existante pour d'autres occupations) ;
- x les changements de destination, quelle que soit leur nature ;
- x l'aménagement des combles, quelle que soit leur destination.

Ces extensions seront conçues selon les règles de l'art par rapport au risque de désordre.

Les constructions nouvelles sont interdites.

P. Le préfet,  
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général,

  
Jean-François RAFFY

## ECOLE RENÉ SCHWEITZER

Dans l'album du Loup qui voyageait au pays des contes, les élèves de CP ont trouvé la recette du gâteau aux pommes de Tatie Rosette. Très curieux, ils ont voulu la tester. Ils ont donc cassé des œufs, versé du sucre, de la farine, de la levure et tout mis au four. Le plus dur a été d'attendre que le gâteau cuise et refroidisse... Mais tous ont été ravis de déguster le fruit de leur travail.



Les classes de CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1 se sont rendues à Nancy pour leur sortie de fin d'année. Le matin, les élèves sont allés au musée des Beaux-arts afin d'y faire une visite guidée selon un thème différent pour chaque classe (paysages, portraits ou sculptures) puis par petits groupes, ils ont observé la place Stanislas pour pouvoir répondre à un questionnaire. Après cette matinée chargée, les enfants se sont rendus à la Pépinière pour prendre un pique-nique bien mérité ! Enfin, l'après-midi, les classes ont participé à un grand jeu de l'oie sous l'ombre agréable des arbres du parc.

En continuité du projet sur le thème de l'alimentation avec l'Association Familial Rurales, les enfants des classes maternelles et leurs parents ont assisté, au Familial, au spectacle féerique et coloré : "La Fée Equilibre a perdu sa baguette magique".



Dans le cadre de notre projet sur les ENS (Espaces naturels sensibles), les élèves CE1/CE2 sont allés observer et étudier la biodiversité qui nous entoure, plus particulièrement les petites bêtes que l'on trouve sur la terre ou dans l'eau. Pour terminer les élèves ont pu réaliser une œuvre sur un tableau autocollant à partir d'éléments naturels.



Quelques photos d'une dernière journée d'école... avant des vacances bien méritées !



## COLLÈGE DUVIVIER

« SURVIVORS » : projet de recherche participative

Le projet « Survivors », on en a beaucoup parlé pendant trois ans au collège Duvivier, parmi les 80 collégiens qui s'étaient portés volontaires pour participer à cette recherche participative menée par l'INRA de Nancy-Champenoux, en collaboration avec la communauté scientifique gravitant autour du laboratoire d'Excellence « Arbre » et du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement). Participer à une recherche participative, c'est vivre en direct la démarche expérimentale !

En 2014, les chercheurs de l'INRA : Nathalie BREDAS, Pascale FREY-KLETT, Catherine MASSONNET, et Cyril GALLEY du CPIE, ont invité les collégiens à participer à leurs recherches pour tester deux hypothèses permettant d'expliquer la mort des hêtres exposés à des aléas climatiques : les hêtres meurent-ils de « faim » par « épuisement des réserves » ou de « soif » par interruption de la circulation de la sève ?

C'est avec enthousiasme que Madame Marie-Agnès DEGREMONT, Principale du collège, et Isabelle RETER MARCHAL, professeur de SVT, ont engagé les élèves à vivre pleinement cette aventure.

L'expérience porte sur 1000 hêtres prélevés dans sept forêts lorraines par l'INRA, placés sous un toit les préservant de la pluie et répartis en trois lots : arrosés non effeuillés, non arrosés, arrosés et défeuillés. Pendant trois ans, les collégiens ont observé l'évolution de leur lot de hêtres : arrosés et défeuillés.

Après deux années consécutives, les résultats ne permettent pas d'apporter une réelle réponse au problème posé.

Les hêtres arrosés et défeuillés continuent de grandir en hauteur, en largeur, et fabriquent toujours des réserves, comme s'il ne s'était rien passé. Ceci est rassurant et montre que les arbres s'adaptent à des changements climatiques ponctuels, mais que se passe-t-il dans la durée ? Collégiens et chercheurs ont décidé ensemble de poursuivre l'expérience : une dernière défoliation a eu lieu fin mai 2016, plus forte que les précédentes. L'aventure s'arrête là pour nos collégiens. Les résultats leur seront communiqués l'an prochain. C'est Pierre-Antoine SCHUSTE, doctorant, qui nous rendra compte de ses recherches lors de sa soutenance de thèse.



Patience, culture scientifique, découverte des métiers de la recherche et connaissance de soi, sont des compétences qui ont été développées tout au long de ces années. Les collégiens sont riches de cette expérience pour leur vie future.

Ce projet de recherche participative, a pris de l'envergure : les élèves l'ont présenté au concours « C Genial » 2015 et 2016 et ont réalisé une vidéo de la démarche de projet. Il a été présenté au colloque international Sciences & You 2015, au train du climat 2016, au Château de Lunéville lors de l'exposition « Atmosphère », aux portes ouvertes de l'INRA.

L'investissement de tous les acteurs a été récompensé par le Prix Science et Société 2015 du Conseil Régional de Lorraine et le Prix Académique des Sciences et de l'Innovation 2016 par Monsieur le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz.

C'est à la cérémonie de fin d'année du collège que Monsieur Jean-Luc STRUGARECK, Inspecteur d'Académie représentant de Monsieur le Recteur et Monsieur Erwin DRYER, Président de l'INRA ont remis officiellement aux élèves leurs prix, ainsi qu'un sac souvenir.

Cette recherche participative a rayonné au sein même du collège avec les élèves de sixième du club nature ; ils ont profité d'un accompagnement par Edouard BAUDON du CPIE pour suivre la croissance des arbres du collège. Ces connaissances ont été réinvesties et sont présentées à l'exposition « Un salon dans mon jardin » à la Cité des Paysages de Sion jusque septembre 2016.

Enfin, cette cohorte d'élèves sera suivie pour évaluer l'impact du projet « Survivors » sur leur orientation.

Marie-Agnès DEGREMONT et Isabelle RETER MARCHAL

## SYNDICAT SCOLAIRE

Les avancées du nouveau Syndicat Scolaire vont bon train. Toutes les communes du regroupement d'Einville au Jard ont délibéré afin d'intégrer le Syndicat intercommunal Scolaire de PARROY. La gouvernance de la structure élargie sera gérée par le président du S.I.S. de PARROY en attendant l'intégration du S.I.S. d'ARRACOURT.

Dès la rentrée scolaire 2016/2017, le S.I.S. de PARROY va prendre en charge la gestion de l'école, le personnel, la location des Algeco et des photocopieurs, les dépenses pour les fournitures scolaires des enseignants, les abonnements téléphoniques...

Dès septembre, la réflexion pour la nouvelle école va pouvoir débuter.

### Vœux de la municipalité



C'est à la salle Mirabelle au Familial qu'a eu lieu la cérémonie des vœux. Ce fut l'occasion pour le Maire de faire un bilan de l'année écoulée (travaux, assainissement...), mais aussi d'évoquer les projets qui devraient voir le jour cette année. Il a également rappelé les terribles événements qui ont marqué 2015.

Puis ce fut, dans une ambiance agréable, le moment de récompenser les sportifs et bénévoles méritants.

Et c'est à l'issue du diaporama réalisé par le club informatique que les Einvillois(se)s se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

### Atelier de La Berlue



Animateurs, enfants, adultes encadrants et membres de « La Berlue » se sont rencontrés à l'Espace Enfance Les Brasseries, pour travailler sur le thème de « la tolérance et la différence ».

Ce fut un préambule pour préparer une future animation qui se tiendra le 2 avril lors de Festi'Arts à Hénaménil.

A cette occasion, les membres de « La Berlue » présenteront leur spectacle intitulé « o bout du fil »

### Dispositif « Auteurs associés »



La médiathèque a reçu Sandra Poirot-Chérif, auteur illustratrice de livres pour enfants. Le dispositif « auteurs associés » consiste à soutenir par une bourse leur projet.

En échange, ce dernier intervient chaque mois en milieu scolaire et auprès du grand public. Les Einvillois du club de peinture ont pu découvrir toutes les techniques de l'artiste et sept enfants du périscolaire ont réalisé un livre « objet » à languettes.

### Temps d'échanges



C'est autour de la galette des rois, que l'association Familles Rurales Einville et environs a invité les familles à partager un moment convivial. Ce fut également l'occasion de faire une rétrospective des différentes actions, sorties familiales, activités de loisirs ludiques ou sportives. Les familles ont également pu faire part de leurs envies.

Méthasânon

Les rois de l'AFE



Le Président et l'ensemble des dirigeants ont convié les différentes équipes du club afin de partager un moment de joie et de convivialité. Ainsi une cinquantaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation et douze licenciés ont été couronnés « rois » : les « rois » du foot sans nul doute !



Jean-Luc Marchal, Xavier Marchal, Philippe Guillaumont et Yvan Midon avaient donné rendez-vous aux Einvillois pour une réunion publique d'information abordant leur projet d'implantation d'une unité de méthanisation. Unité qui utilisera uniquement des effluents et des matières d'origine agricole. La société a pour objectif de produire du bio-méthane, début 2018. L'unité fournira en gaz vert la consommation de près de 500 foyers et une production électrique de plus de 3,5 millions de kWh.

Inauguration Eglise



L'achèvement des travaux de restauration de la façade, du clocher et du parvis de l'église a donné lieu à une cérémonie à laquelle étaient conviées de nombreuses personnalités. Cette restauration n'aurait pas été possible sans le travail d'hommes compétents mais également la générosité de nombreux donateurs de notre paroisse Saint Jean XXIII, qui ont abondé l'escarcelle de la souscription menée par la Fondation du Patrimoine.

Jeudis « scrabble »



Les passionnées de Scrabble restent fidèles à la table et se retrouvent, comme elles le font depuis plusieurs années, chaque dernier jeudi du mois. Concentrées, elles sont toujours à la recherche du meilleur emplacement et à l'affût de la meilleure combinaison.

### Les mains dans la pâte



Gérard DARNOIS a accueilli une nouvelle fois les participants de l'atelier « partages culinaires ». Qui dit carnaval, dit beignets... Chacun a donc mis la main à la pâte et celui-ci a divulgué également des recettes de beignets de courgettes, d'ananas ou bien encore aux cuis-ses de grenouilles.

### Don du sang



72 généreux donateurs, dont 2 nouveaux, se sont déplacés en Mairie pour le 1er don du sang de l'année, collecte particulière puisqu'il s'agit de la première depuis la suppression des collectes de Maixe et Serres. Dorénavant, les habitués des dons de ces villages devront se déplacer à EINVILLE où quatre collectes auront lieu chaque année.

### Un monde de couleurs pour les enfants



Durant les vacances scolaires, l'Espace Enfance « Les Brasseries » a accueilli 28 enfants de 3 à 11 ans. De nombreuses activités manuelles, culturelles et artistiques ont permis à tous ces bambins de travailler sur le thème de « Carnaval ».

Suite à un petit défilé dans les rues du village, perturbé par la pluie et le froid, ils ont pu se réchauffer autour d'un bon chocolat chaud et déguster de bons gâteaux.

### Challenge Archers du Sânon



La 1ère compagnie des Archers du Sânon a organisé son concours annuel poussins, jeunes et adultes. Ce challenge, en l'honneur de deux anciens présidents du club, est remis en jeu chaque année. Bien que peu nombreux, les tireurs Einvillois se sont particulièrement démarqués.

## FEVRIER

### Au son du juke-box



Appuyé au juke-box, Jean-Noël RE-NAUD prépare les musiques sur lesquelles vont se déhancher la dizaine de couples présents chaque vendredi soir, deux fois par mois. Ces séances se déroulent à l'Espace Enfance « Les Brasseries » et le président serait ravi d'accueillir de nouveaux participants.

### Pépite d'argent



Nadine Stirchler de la Compagnie des Archers du Sânon a décroché la 2<sup>ème</sup> place du championnat de Lorraine de tir à l'arc et s'est vu remettre une médaille d'argent.

Elle a découvert cette discipline en 1989 et son époux Edgar n'a pas tardé à la rejoindre. Depuis ses débuts, elle a remporté de nombreux titres et a gravi les marches de plusieurs podiums.

Félicitations et bonne continuation.

## MARS

### Thé dansant



Le thé dansant est toujours très tendance !! Ce n'est pas la foule de passionnés qui s'est réunie à la salle Mirabelle, qui vous contredira. Une multitude de couples venus de toute la région ont pu tournoyer durant des heures.

Rien de tel pour oublier la grisaille extérieure !

### Animado'show



En partenariat avec la CAF et la commune, Familles Rurales Einville et Environs a organisé son « animado'show ». Une journée entière consacrée aux jeunes de 11 à 17 ans. Les adolescents ont choisi eux-mêmes leurs activités et celle-ci s'est terminée par une soirée très branchée « années 80 »

**MARS**

**Des fleurs aux couleurs de Pâques**



A l'approche du week-end pascal, le thème de la séance était tout trouvé. Les membres de l'atelier « art floral » ont réalisé de magnifiques compositions hautes. Le jaune des poussins rayonnait parmi les gerberas et les superbes lys, de quoi décorer merveilleusement bien les tables de « Pâques »

**AVRIL**

**Anne Bard raconte l'écriture**



Le cercle d'Histoire Locale a reçu, à la Médiathèque, Anne Bard, conférencière et historienne de Lenoncourt. Elle a tout d'abord fait un résumé de l'homme, auteur de l'écriture, puis Anne a décrit Naledi et ses rites funéraires, sans oublier Erectus et ses premières traces d'écriture. Poursuivant par l'histoire de l'écriture de 500 000 ans à nos jours elle a su captiver la quinzaine de personnes par ses explications et ses récits.

**Chasse aux œufs**



Comme chaque année, une quarantaine d'enfants ont joué aux chasseurs de trésors chocolatés. Les petits se sont retrouvés à l'aire de jeux et les plus grands ont mené leur chasse dans la rue du Parc. Un grand merci à Catherine Guerillot qui a ouvert les portes de sa maison où elle avait préparé une décoration surréaliste.

Les enfants étaient ravis !

**Concours de pêche à « L'Américaine »**



27 binômes étaient inscrits cette année au concours de pêche dit « à l'Américaine » organisé par la Carache Lunévilloise de Compétition. Les pêcheurs étaient répartis sur trois secteurs différents du Canal de la Marne au Rhin.

54,230 kg de poissons ont été retirés de l'eau, et chacun a pu apprécier le barbecue géant !

### Concours régional de pêche



Les amateurs de pêche étaient encore à l'honneur avec le championnat régional « vétérans » organisé par le Comité Régional de Lorraine en partenariat avec la Carache Lunévilloise et le comité départemental 54. Ablettes, gardons, carpes n'avaient qu'à bien se tenir ! les 21 participants avaient tous le même objectif : remporter cette épreuve en vue d'une qualification pour Reims. 186,470 kg de poisson ont été pêchés.

### Parcours de motricité



C'est à l'Espace Enfance « Les Brasseries » que les enfants du Relais Assistantes Maternelles ont pu tester le parcours de motricité. Sauter, courir, lancer, franchir des obstacles, un seul but : apprendre à bouger et à développer leur coordination. Même si pour certains cela pouvait paraître simple, pour d'autres le parcours prend des airs de « Parcours du Combattant ».

### Classe 76



Véritable travail de fourmi pour Marie-Antoinette et Mauricette, désireuses de réunir les conscrits de la classe 76. 19 anciens camarades, dont certains ne s'étaient pas vus depuis 40 ans, se sont donc retrouvés et on pu échanger souvenirs mais également adresses et numéros de téléphone en espérant bien se retrouver dans 5 ans.

### Marche du 1<sup>er</sup> mai



Malgré un temps maussade, 600 personnes se sont inscrites pour la 38<sup>ème</sup> randonnée du 1<sup>er</sup> Mai organisé par les Randonneurs du Sânon et du Lunévillois et le Foyer Rural d'Einville. Même si le muguet était absent le long des 3 circuits, les marcheurs ont pu apprécier de se reposer ou de se réchauffer avec un café aux trois points de contrôle où les attendaient les bénévoles.

### Escapade alsacienne



Une cinquantaine de randonneurs du Sânon et du Lunévillois sont partis à la découverte du Hohwald, commune du Bas-Rhin au patrimoine naturel exceptionnel. Après une marche de 14 kms arrivés à Hohwald, ils ont pu admirer le pédiluve Kneipp, une belle roue à eau ainsi que le belvédère « Belle Vue » qui offre un panorama extraordinaire.

### Les gardiens de la mémoire



Fondé en 1978 par Marie Michel, le Club d'Histoire Local du Foyer Rural, devenu Cercle d'Histoire Locale, n'a pas cessé d'évoluer. Son objectif : rappeler ce qui a existé à Einville et dans les communes de la CCS afin que des événements importants ne disparaissent à jamais des mémoires. Les membres du Club se retrouvent une fois par semaine aux Archives Départementales de Nancy afin de réaliser une future exposition sur le « Léomont »

### Des cadeaux pour les mamans



Une vingtaine d'enfants et 12 assistantes maternelles ont participé à l'animation sur le thème de la fête des mères. Tous se sont appliqués pour réaliser de magnifiques pots de fleurs pour offrir le plus beau des cadeaux à leur maman.

## MAI

### Stop aux branches envahissantes



Afin de permettre le dégagement des câbles aériens et de limiter la gêne des riverains, les employés communaux ont procédé à l'élagage des arbres. Une bonne façon de montrer l'exemple aux propriétaires qui doivent couper arbres et arbustes qui empiètent sur les voies communales et chemins ruraux.

### Une cueillette « gastrobotanique »



Par un bel après midi ensoleillé, Sylvie Curin a accueilli les participantes de l'animation reconnaissance des végétaux, organisée par la Commission Fleurissement de la Communauté de Communes du Sânon. Des massifs de plantes aromatiques, aux aquarelles de fleurs, ce sont de nombreuses variétés que Véronique Verdelet, intervenante, a fait découvrir aux néophytes.

## JUIN

### Soyons Zen



Tonifier son corps, équilibrer sa posture, s'assouplir et se détendre, quatre points essentiels que Chantal Thiriet, professeur de yoga énergétique, a fait découvrir à une vingtaine de participantes. En seconde partie de soirée, sur la base de l'Ayurveda « science de la vie », elle a présenté des gestes de prévention en matière de santé.

### Histoire contée



« Quand le soleil rencontre la lune » c'est le titre du spectacle proposé par les animatrices du lieu d'accueil parents-enfants et du Relais d'Assistants Maternelles . Cette animation était proposée aux familles dans le cadre de la semaine petite enfance. Les décors avaient été réalisés par les petites mains du RAM avec beaucoup d'application.

### Fleurissement



Malgré la pluie, élus, employés communaux et villageois ont participé au fleurissement du bourg. En 4 heures, pas moins de 2500 plants de pétunias, cosmos et autres jolies plantes ont été repiqués, à cela s'ajoute 128 jardinières et 41 suspensions qui égayent notre commune. Encore merci aux bénévoles grâce à qui notre village est agréable à vivre.

### Histoire du meuble lorrain



C'est en présence d'une quarantaine de personnes que le Cercle d'Histoire Local du Foyer Rural a organisé une conférence sur le mobilier lorrain avec Jean-Claude Monin, bénévole à l'inventaire du Patrimoine de Lorraine. Origine, histoire et postérité des meubles ont été explorées. Avant de conclure la conférence, Jean-Claude Monin a donné des détails sur la relique de Saint-Jean.

### Marche Gourmande



150 participants étaient présents pour la 1<sup>ère</sup> marche gourmande organisé par le Comité des Fêtes et le Foyer Rural. Un parcours de 12 kilomètres à travers rues, chemins et bois. Parcours ponctué de 5 étapes où les marcheurs pouvaient se restaurer. Chacun était ravi d'être venu, tout était parfait et les participants attendent avec impatience la prochaine !

### Journée Tout Foot



Au stade de l'Écluse, le soleil brillait et la pelouse chantait la Marseillaise. Douze équipes de joueurs et joueuses se sont affrontées à l'occasion de la journée « tout-foot » organisée par l'Ancienne Frontière d'Einville. Coups de crampons et coups de ballons ont vibré au rythme de l'Euro et à celui des couleurs du drapeau français.

La journée fut festive, et plus encore, à l'annonce du doublé d'Antoine Griezmann, c'est tout le stade qui s'est enflammé !

Centre de loisirs Familles Rurales	Du 6 juillet au 5 août	Juillet
Journée Républicaine Commune - Comité des Fêtes	samedi 16 juillet	
Apéro en famille - Fête Centre de Loisirs Familles Rurales	jeudi 28 juillet	
Don du sang Donneurs de sang	vendredi 5 août	Août
Journée Football - Stade de l'Ecluse Club AFE	samedi 27 août	
Journée Football - Stade de l'Ecluse Club AFE	samedi 3 septembre	Septembre
Inscriptions et reprise des cours Judo Club	samedi 10 septembre	
Reprise des cours pour les adultes	mardi 13 septembre	
Reprise des cours pour les jeunes Les Archers du Sanon	mercredi 14 septembre	
20 <sup>ème</sup> Brocante Club AFE	dimanche 25 septembre	
Loto - Collège Duvivier Amitiés Lorraine-Sanaga Maritime	dimanche 9 octobre	Octobre
Broc'Frimousse Familles Rurales	dimanche 16 octobre	
Commémoration déportation population - Xures Anciens Combattants	dimanche 16 octobre	
Centre de loisirs Familles Rurales	du 24 au 28 octobre	
Défilé d'Halloween Familles Rurales	vendredi 28 octobre	
Journée du jeu Familles Rurales	dimanche 6 novembre	Novembre
Commémoration armistice 1918 - Einville Anciens Combattants	vendredi 11 novembre	
Loto Les Archers du Sanon	dimanche 13 novembre	
Don du sang Donneurs de sang	mercredi 30 novembre	
Soirée Théâtre Foyer Rural	date à définir	
Téléthon Comité des Fêtes	vendredi 2 et samedi 3 décembre	Décembre
Fête de la Saint Nicolas Ecole - Comité des Fêtes - Foyer Rural	mardi 6 décembre	
Décos de Noël Familles Rurales	mercredi 7 décembre	
Soirée Loto spécial Noël Familles Rurales	vendredi 16 décembre	



## LA GRANDE RUE ET SON HISTOIRE (2<sup>ème</sup> partie)

Le précédent bulletin municipal du deuxième semestre 2015 décrit l'histoire d'une partie de la grande rue (côté Est) ; cette voie de circulation traversant Einville, commence en arrivant depuis Lunéville (côté Ouest) par la partie décrite ci-dessous. Il y a 100 ans on l'appelait avenue de la gare.

Afin que tout le monde la situe bien, C'est la rue où se trouve la Poste.

### Fin XVIII<sup>e</sup> début XIX<sup>e</sup> siècle

Sur le plan de 1818, ci-dessous, on voit situé l'ancien château, détruit après la mort du Duc de Lorraine Stanislas Leszczynski (Roi de Pologne, car officiellement, il avait gardé son titre de Roi). C'est en 1766, il y a 250 ans exactement que le "Roi" Stanislas, dernier Duc de Lorraine, est décédé, scellant définitivement la réunion de la Lorraine à la France.

C'est son gendre Louis XV, roi de France, qui, à sa mort, décida de vendre et d'éparpiller les biens de son beau-père Stanislas, dernier Duc de Lorraine.



Stanislas Leszczynski  
Duc de Lorraine



Depuis des siècles, le château d'Einville était considéré comme "Résidence secondaire" des Ducs de Lorraine.

En arrivant de Lunéville, sur cet ancien plan, on voit, à droite, une fontaine qui coulait abondamment et alimentait entre autres le bassin voisin du château, appréciée par les chevaux arrivant dans la localité, comme par le bétail revenant des champs.

Plus loin de grands entrepôts servaient à stocker du sel en provenance principalement de la région de Vic-sur-Seille ou Marsal, car les salines et la mine de sel d'Einville n'existaient pas encore à cette époque.

Avant d'arriver sur la place de la Fontaine, "une ménagerie" du château avait été construite.

Les ducs Léopold et Stanislas de Lorraine, influencés par Louis XIV, roi de France, qui avait créé une ménagerie dans son château de Versailles, firent de même dans leurs "maisons de campagne".

La ménagerie d'Einville se situait entre les n°s 6 et 16 actuels, elle fut appelée également "Neuve marcairie". Il faut se souvenir qu'à cette époque la Lorraine était indépendante depuis le traité de Ryswick signé en 1697.

Mais on n'a pas retrouvé de traces écrites parlant des animaux installés. Y a-t-il eu des animaux exotiques dans cette ménagerie, mystère ?... Pourtant le mot "faulves" (fauves) est employé dans des écrits parlant des enclos du Parc...

En arrivant de Lunéville toujours à droite, on ne voyait que l'extrémité du parc du château sans aucune autre construction. Après la mort de Stanislas, Louis XV annexe la Lorraine et fait vendre le château qui sera détruit.

### XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle

A partir du XIX<sup>e</sup> le chemin devient une véritable rue, utilisant beaucoup de pierres du château et de part et d'autre, des habitations se construisent avec les matériaux de même provenance.

Côté droit, à la place du parc du château, des cafés, hôtels, hébergement pour chevaux, etc.



*Des poules et un chien allongé occupent la route ainsi que 3 hommes assis ou couchés au milieu. Des hommes à la terrasse du café les regardent... Y-a-t-il un spectacle ?*



*Actuellement il serait très dangereux de s'allonger sur la route pour s'amuser avec les chiens...*

Un peu plus loin :

n°7 : Monsieur. Jules Lhomé était artisan maçon

n° 9 : dans cette maison habitait un charron puis un maréchal-ferrant, dont Bernard Iung est le descendant direct

n° 13 : il y avait un bourrelier\*, Victor Colson

Enfin, dans l'angle de la place de la fontaine, l'entreprise Castelli.



*Mai 2016 Bernard Iung devant chez lui*

\***Bourrelier** : Il travaillait aussi bien le cuir, la laine et les grosses toiles. Il fabriquait et réparait tout le matériel comme les licols, les harnais, les capotes, les bâches. Il pouvait aussi fabriquer des matelas et autres accessoires

Côté gauche, "la gare" ! oui, Einville avait une gare ; en effet, un petit train ou tramway reliait Einville à Lunéville en traversant toute la ville de Lunéville, ceci à partir de 1900 !



Aujourd'hui ni l'hôtel ni le petit train ne subsistent...



Une vraie gare avec beaucoup de monde en tenues élégantes...

Ensuite, une belle maison (rose actuellement) a été détruite lors de la première guerre mondiale de 1914 et reconstruite (photo ci-dessous).



La partie grange en 1914 est devenue la poste



Une ferme faisait l'angle de la rue et la place de la gare

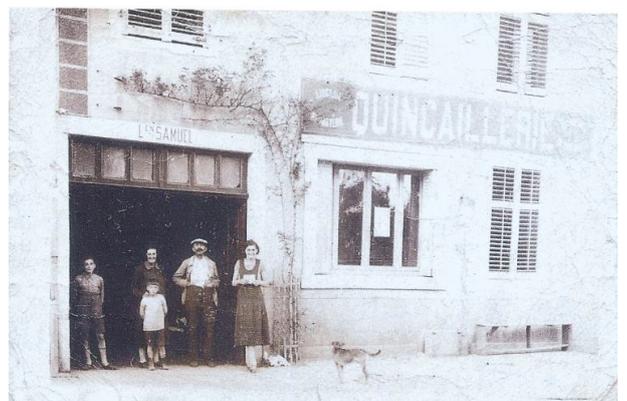
La Poste est toujours présente et nous sommes très heureux qu'elle persiste encore sur Einville...

Ensuite, un endroit que beaucoup de jeunes de l'époque affectionnaient particulièrement. C'était le garage "Perrin", marchand de mobylettes et de vélos qui y avait pris place (n°14). Précédemment, une brasserie dont le propriétaire était Monsieur Lhuillier entreposait ses matières premières dont l'orge et le houblon qu'il faisait sécher dans les greniers.



Cette grande habitation au centre de la photo a longtemps appartenue à la famille LHUILLIER

Au n° 20 se trouvait la quincaillerie Samuel, et ensuite, toujours à ce même numéro, le grainetier Heiby, anciennement boulanger place de la fontaine.



La quincaillerie SAMUEL

Au n° 22, le cordonnier René Louis avait pignon sur rue.

En suivant, un lieu qui actuellement est l'atelier municipal était le cinéma d'Einville "le Familial" qui a été détruit par un incendie en février 1981, nom donné à la nouvelle salle des fêtes sur les hauteurs d'Einville.



*Les ateliers municipaux actuels*



*Auparavant*

Dans cette rue, des moments mémorables ont eu lieu tel que :

- le général Jean de Lattre de Tassigny à Einville, le 5 mai 1940.
- ou encore l'arrivée, depuis Lunéville, d'une armée avec fanfare en tête, au moment du conflit mondial de 1914-1918



*Avant la guerre de 1914-1918, la troupe, fanfare en tête, pénètre dans Einville*



*Le général Jean de Lattre de Tassigny 5 mai 1940*



*Depuis la gare, le début de la grande rue avec de belles dames...*

Article réalisé par le Cercle d'Histoire Locale du Foyer Rural d'Einville qui se réunit Maison de la Halle tous les mardis en dehors des vacances scolaires. Les derniers mardis du mois sont consacrés à la généalogie avec "Familles de nos villages" Association spécialisée dans ce domaine.



## LA BOUCHERIE REDÉMARRE

La boucherie du village avait fermé ses portes depuis plusieurs mois et il n'aura finalement fallu que quelques semaines pour retrouver un nouveau propriétaire.

Après 4 années d'apprentissage dans une boucherie charcuterie viande labellisée au marché couvert de Nancy, Aurélien GERARD obtient un CAP de boucher charcutier traiteur. Il travaillera ensuite au rayon boucherie de Leclerc à Lunéville pendant 3 ans.

De novembre 2011 à janvier 2014, il s'installe auto-entrepreneur sur le secteur en découpe à domicile aux particuliers. De janvier 2014 à aujourd'hui, il s'étend en société afin de pouvoir faire de la viande au détail.

Choix transmis par deux personnes, aujourd'hui disparues mais hélas regrettées, qui lui ont donné l'envie de se lancer dans l'aventure en mettant en avant le caractère artisanal de ses produits. Fort de son expérience dans ce domaine, il décide de reprendre en charge la boucherie d'Einville.



Aurélien GERARD a fini par trouver un commerce qui était à céder, non loin de sa résidence.

Tous les produits dans le comptoir frigorifique sont faits « maison ». L'assortiment de charcuterie est particulièrement étendu :

- terrine de campagne, cervelas, fromage de tête, jambon blanc, mousse de foie, knacks, andouillettes, boudin noir en saison...
- assortiment de crudités et plusieurs variétés de colis seront proposés.

Tous ces produits sont 100 % locaux : viande bovine race blonde d'aquitaine née et élevée au GAEC de Varangéville, porc fermier élevé en plein air de Jacky Jullier de Réméville, poulet fermier élevé en plein air au GAEC de Varangéville, lapin fermier et œufs plein air du GAEC Lapilor de Courbesseaux, agneau lorrain...

Aurélien propose un service à la carte et de qualité dans sa boucherie charcuterie **« L'EINVILLOISE »**.

Souhaitons à ce jeune commerçant le meilleur possible pour son activité de boucher charcutier !

Ouverture à compter du 5 juillet :

**MARDI - MERCREDI - VENDREDI - SAMEDI : de 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 19h00**

Tél : 03 83 71 53 92

## UNE NOUVELLE IDENTITÉ !

Le Relais fleuri a été repris et devient la **« PIZZ D'EINVILLE »**.

Jean Michel et Sandrine BEDEL ont ouvert en mai 2011 leur première affaire au 27 grande rue à Einville au Jard.

Sandrine, cuisinière de métier avec 29 années de restauration, revendique une cuisine traditionnelle et souhaite revenir à des recettes simples et conviviales.

En s'installant au Relais Fleuri, avec sa superficie de 160 m<sup>2</sup>, son rêve devient réalité et avec Jean Michel, ils ouvrent ainsi leur deuxième affaire, avec une apprentie, Alexie.

### LE RESTAURANT

Un menu du jour du lundi au vendredi,  
un service à la carte  
des repas à thèmes

le tout, dans une salle climatisée pouvant accueillir jusqu'à 40 couverts et une terrasse agréable.

### LA PIZZERIA

Le four à pizza, à la vue de tous, fera face à la salle de restauration.

Les fameuses pizzas seront en vente avec toujours la possibilité de les déguster sur place ou à la maison en les commandant.



### LE BAR

Une salle de bar climatisée pouvant accueillir une vingtaine de personnes sera également à disposition avec un coin télé pour les passionnés.

Dans un univers complètement rénové par Jean Michel et son épouse, ils vous proposent une diversité qui devrait contenter tous les appétits !

Un nouvel essor pour notre village que ce futur point de restauration tant pour les habitants que les nombreux passagers de la RD 914, ainsi que les plaisanciers.

Infos pratiques : ouvert depuis le 23 juillet

du lundi au dimanche de 6h30 à 14h00 et de 16h00 à 22h00

Service de table à 12h00 - restauration fermée les samedi et dimanche midi sauf réservation.

Accueil de groupes, repas d'affaires et repas familiaux.

Tél : 03 55 06 40 02

## PRETEXTE COIFF

Le salon de coiffure a ouvert en juin 2002. Emilie ADMANT en est propriétaire depuis août 2012.

Emilie a obtenu son brevet professionnel en juin 2004 en étant apprentie chez Pretexste Coiff. Elle a aussi obtenu son brevet de maîtrise en juin 2005, en alternance chez Coiffeur de la Place à Ludres.

« Je suis revenue à Einville comme employée jusqu'à cette acquisition, un rêve qui se réalise, mon troisième bébé » dit-elle. J'ai toujours voulu être coiffeuse et avoir mon salon. J'aime venir travailler et échanger avec les clients. Je m'entends très bien avec mes collègues et j'adore ce que je fais. J'ai embauché Aurélie qui avait déjà travaillé au salon, elle m'avait remplacée durant un de mes congés maternité. Puis j'ai créé un poste pour embaucher Mélissa en janvier 2015. »



« Nous sommes donc trois coiffeuses en fin de semaine et cela nous permet de faire des roulements durant nos congés annuels. De fait, le salon reste ouvert pendant la période estivale. Nous avons beaucoup de clients einvillois et énormément des villages aux alentours. J'aimerais d'ailleurs en profiter pour les remercier de nous faire confiance à chaque passage. J'en profite pour rappeler qu'avec la carte fidélité, réservé aux adultes, vous avez droit à 5 euros de remise à la dixième visite, et elle n'est pas limitée dans le temps. »

« J'essaie de participer à la vie associative du village et des environs en offrant des coupes gratuites au loto des écoles, du collège et en achetant des encarts publicitaires. »

« Je voudrais ajouter quelque chose qui me tient à cœur : MERCI à mes parents, grands-parents sans eux je ne serais pas coiffeuse aujourd'hui ! MERCI à mon mari, mon frère, mon père, mon beau-père qui réalisent les travaux du salon, et aussi à mes anciennes patronnes qui m'ont beaucoup appris ; sans vous tous réunis, je n'en serais pas là aujourd'hui et mon rêve ne se prolongerait pas ! »

Merci à vous Emilie et nous vous souhaitons une excellente continuation !

Horaires d'ouverture du salon :

**MARDI - JEUDI - VENDREDI : de 9h00 à 18h00 / MERCREDI : de 9h00 à 12h00**

**SAMEDI : de 8H00 à 17h00 / Fermeture DIMANCHE et LUNDI**

## CD RÉNOVATION

créé en 2004 à Einville, a transféré ses bureaux au **23 Grande Rue**



### Notre activité

- Isolation Thermique Extérieur (ITE)
- Traitement techniques des façades
- Travaux décoratifs intérieurs (Peinture, Plafond tendu, Revêtement de sol...)

### Nos certifications



### Nos compétences

- Conseils, montage de dossier pour des aides financières (Crédit d'impôt, Eco-Prêt à taux 0%...)
- Etude thermique pour atteindre la performance énergétique
- Notre personnel qualifié et de plus de 15 ans d'expérience nous a permis d'obtenir nos certifications Qualibat et chaque année depuis sa création en 2009, Pro I.T.E (remis lors du salon Batimat à Paris) par notre fournisseur principal afin de nous distinguer.

## GÉOCACHING

Le terme franco-anglais "géocaching" vient de géo-positionnement pour géo et caching comme cache ou cachette. Le jeu géocaching peut être considéré comme une chasse au trésor des temps modernes, un jeu de piste également.

Les personnes voulant participer à cette nouvelle forme de promenade d'un but ludique peuvent librement, se lancer dans cette aventure, gratuitement et sans aucun engagement.

En effet il suffit d'un téléphone portable (Smartphone) pourvu d'un GPS pour partir à la découverte d'un petit manuscrit, savamment protégé et caché à un endroit où seules les coordonnées longitudinales et latitude (GPS) peuvent le situer.

Dans Einville et les environs, de nombreuses caches sont installées et restent à découvrir.

La Communauté de Communes du Sânon avec l'aide de géocacheurs confirmés a lancé ce projet qui, dès maintenant, est opérationnel.

Il peut être considéré comme une réussite au vu du nombre visiteurs ayant passés dernièrement par ces caches et ainsi connaître notre village et son histoire.

Par ailleurs, pour les voisins des caches nouvellement installées, s'ils voient un groupe de personnes ou une famille s'attarder et tourner autour d'un point précis, sans pour autant se dissimuler, ce sont certainement des géocacheurs en chasse.

Pour votre information, certaines caches ou multicaches, sur le territoire d'Einville sont situées :

- le long de la nouvelle Voie Verte
- sur notre place principale
- auprès de la plus ancienne maison d'Einville
- au parcours de santé
- à la gare
- à la Gloriette
- aux anciennes Brasseries
- dans le bois d'Einville, etc.



Si vous détenez un téléphone portable avec un GPS, nous vous invitons à venir rejoindre les 6 millions de géocacheurs dans le monde entier en vous connectant au site

<https://www.geocaching.com>

Créer un compte est gratuit et n'engage à rien !

*Article rédigé par Francis DINVAUX  
Membre de la commission patrimoine de la C.C.Sânon*

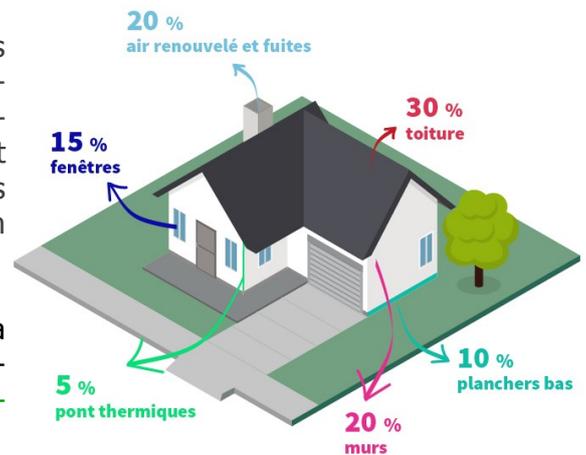


## ISOLEZ VOS COMBLES Payez 1 €

### Un contexte réglementaire

Depuis 2005, le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie oblige les fournisseurs d'énergie à accompagner les initiatives en faveur des économies d'énergie. Depuis 2016, cet accompagnement s'enrichit d'aides financières attribuées en fonction des revenus des ménages qui réalisent des travaux de rénovation énergétique.

C'est dans cet esprit qu'Économie d'Énergie SAS a souhaité vous accompagner en vous faisant bénéficier d'une offre innovante : **vos combles perdus isolés par nos soins pour 1 euro.**



### Pourquoi isoler ses combles ?

Dans un logement peu ou non isolé, 30% de sa chaleur s'échappe par le toit, ce qui fait de l'isolation des combles l'opération la plus rentable car le potentiel d'économies d'énergie y est le plus important.



C'est dans ce cadre que nous pouvons vous proposer d'isoler vos combles pour seulement 1€, grâce à notre site Réover en France.

En fonction du niveau des revenus fiscaux de référence de votre foyer, nous pouvons vous proposer :

- l'isolation de vos combles perdus pour 1€, sans avance de frais
- l'isolation de vos combles perdus à des prix imbattables : à partir de 1,55€ par m<sup>2</sup>

Pour savoir à quelle offre vous avez droit, rendez-vous sur <https://www.reover-en-france.fr/>

Nos offres sont valables en France métropolitaine (Hors Corse).

Grâce à notre réseau d'entreprises partenaires qualifiées RGE, nous vous assurons des travaux performants et de qualité.

### Nous vous garantissons

- une installation d'isolation de laine de verre durable
- la mise en place par nos artisans partenaires qualifiés RGE
- une réalisation rapide en moins d'un mois !

Validité de l'offre : 30 septembre 2016

Indiquez code référence conseiller : OPB2016

0 805 620 670

Service & appel  
gratuits

## LA FONTAINE DE LINCOURT

Les résidents de la Fontaine de Lincourt, leurs familles et quelques bénévoles ont pu profiter en ce mardi 8 mars, d'une journée à l'ambiance latino. Celle-ci a débuté par un repas aux saveurs latino-américaines : on pouvait goûter en apéritif un punch très aromatisé, déguster ensuite une salade d'avocat, du croustillant de porc à la mexicaine et ses galettes de pomme de terre, puis un délicieux dessert brésilien à base de rhum et d'ananas.

La soprano, Françoise Destembert, a offert aux résidents un récital latino-lyrique reprenant de grands succès de Luis Mariano, Tino Rossi ou encore de Dalida. La chanteuse a conquis par sa voix le cœur des résidents qui lui ont réservé un tonnerre d'applaudissements.

8 mars



22 mars



Les résidents de la maison de retraite se sont retrouvés dans la grande salle pour un après-midi loto, comme Amélie, l'animatrice, sait les organiser à chaque printemps et chaque automne.

On pouvait aussi remarquer la présence dans la salle d'amis et de bénévoles venus partager ce moment de convivialité. A la table des annonceurs de numéros : Amélie accompagnée comme à son habitude par Monsieur BURTIN. L'établissement tient à remercier une fois encore tous les commerçants locaux pour leurs nombreux lots.

La traditionnelle chasse à l'œuf organisée par « La Fontaine de Lincourt » pour les enfants du quartier et du personnel s'est déroulée cette année à l'intérieur de l'établissement en raison d'un temps maussade. Peu d'enfants étaient présents pour cet après-midi. Répartis en deux groupes, ils ont cherché de faux œufs sous la forme d'une chasse au trésor.

Lorsque tous les œufs furent trouvés et raménés, les résidents ont récompensé les enfants particulièrement gâtés par de petits ballotins de chocolat. L'après-midi s'est achevé par un goûter.

5 avril



Treize résidents accompagnés par l'animatrice Amélie, la directrice et quelques bénévoles, se sont rendus le **18 mai**, dans les Vosges, pour une journée. Ils étaient accompagnés de quelques adhérents du Groupe d'Entraide Mutuelle de Lunéville « Fil d'Ariane » et de leur animatrice Geneviève. Départ d'Einville à 9h15 pour une arrivée à la Bresse vers 11h15 où la montagne des lamas et les alpagas attendaient le groupe. Après un petit film d'une quinzaine de minutes, les résidents ont pu caresser des lamas très dociles malgré la foule.



Ils ont ensuite dégusté un repas typiquement vosgien à l'auberge avec au menu les célèbres toffailles.

L'après-midi s'est poursuivie par la visite de la confiserie Bressaude. De la cuisson à l'ancienne dans des chaudrons en cuivre jusqu'au conditionnement, la visite commentée dévoile tous les secrets des confiseurs d'antan. La dégustation gratuite, qui termine le parcours de visite, permet de goûter non seulement les bonbons encore chauds mais aussi les différentes spécialités comme les flocons de neige ou le nougat maison.

Avant de reprendre la route du retour, le chauffeur a fait une petite escale de quinze minutes au bord du lac de Gérardmer.

Retour à Einville vers 19H00 avec des souvenirs plein la tête malgré une météo capricieuse.

Cette sortie a beaucoup plu à tous et l'animatrice du GEM projette déjà d'autres sorties avec Amélie.

**Samedi 18 juin**, la Maison de Retraite a tenu à fêter les mamans et papas lors d'un repas champêtre servi sous forme de buffet.

Quelques familles et bénévoles ont rejoint les grandes tables décorées pour l'occasion par le personnel et Madame SCHNEIDER, nouvelle résidente, qui adore le bricolage et qui n'hésite pas un seul instant à participer aux divers ateliers créatifs.

Durant l'apéritif, les résidents ont pu écouter des poèmes spécialement écrits pour eux.

Les dames ont reçu une rose et les messieurs une bouteille de vin. Le repas s'est poursuivi jusque 15h00.

Au menu : assiette composée de salades, saucisses, merguez et pour terminer une part de tarte à la rhubarbe accompagnée d'une boule glace vanille.

La journée s'est terminée par un concert de chants gospels avec la chorale de l'église Evangélique Menonnite de Lunéville.



## Activités pour le deuxième semestre 2016 Fontaine de Lincourt

Dimanche 25 septembre : brocante d'Einville-au-Jard

Mardi 25 octobre : loto

Jeudi 17 novembre : Beaujolais nouveau

Samedi 26 novembre : Chorale Gospel - chants de Noël

Samedi 10 décembre : repas des anciens organisé par le CCAS

Mardi 20 décembre ou vendredi 23 décembre : goûter de Noël

Mercredi 7 décembre : fête de Saint-Nicolas

Pendant l'été et selon le temps : pique-nique à Bures...

## BRAVO A NOS JUDOKAS

Lors de l'assemblée générale du CD54 de judo le 5 juin 2016, la Commission des récompenses de la FFJDA a décidé d'attribuer LA PALME D'ARGENT (réservée uniquement aux enseignants) à Jean-Pierre ADMANT, ceinture noire 5° Dan, qui concrétise son dévouement au club d'Einville, depuis plus de 35 ans.

Ses fils, Guillaume et Pierre, ceinture noire 2° dan, diplômés d'état également, ont reçu chacun une lettre de félicitations pour services rendus à la cause du judo.

La maman, Véronique, Présidente du club d'Einville, a participé à cette distribution car, comme l'a précisé le Président, elle n'est pas étrangère aux résultats des uns et des autres.



## LE CENTENAIRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le 3 avril a eu lieu le Congrès départemental de l'A.M.C., qui fêtait son centième anniversaire.



Ce congrès s'est déroulé dans les locaux de l'Hôtel de ville de Nancy, suivi d'une cérémonie grandiose Place Stanislas, où la vie de l'association a été remémorée durant ces cent années, retraçant toutes les générations d'Anciens Combattants, les difficultés et les conflits, avec les uniformes d'époque. Tout cela a été suivi d'un repas convivial à l'Hôtel de ville.



La section d'Einville - Arracourt - Maixe était représentée par 8 participants.

Lors de cette cérémonie, Bernard ROUYER, Président, s'est vu remettre la Médaille de Vermeil pour 30 années de Présidence à l'association.

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée à Maixe. Après l'office religieux, de nombreux enfants des écoles, accompagnés des enseignants et parents d'élèves, ont lu les différents messages et chanté l'hymne national. Une forte participation de la population locale a été constatée.

Après le vin d'honneur offert par la municipalité, un repas convivial a été servi sous le préau de l'école aux Anciens Combattants.



## CENTENAIRE DE MONSIEUR RENÉ VOEGELI

C'est le samedi 30 avril 2016, entouré d'élus et de membres du comité des Sages de notre commune, d'Anciens Combattants, de voisins, d'amis, d'aidants et de sa famille, mais avec 364 jours de retard, que la municipalité a honoré **son nouveau Centenaire**.

Ce moment festif était prévu il y a un an. Le décès de l'épouse de Monsieur VOEGELI, a bouleversé son quotidien pendant de long mois. La municipalité reconnaissante remercie, Monsieur Voegeli et sa famille, d'avoir bien voulu maintenir ce moment de partage à l'aube de son 101<sup>ème</sup> anniversaire.

Il est d'usage de dire et d'écrire : « **la commune fête son Centenaire** » ou « **son nouveau Centenaire** ». Vous remarquerez l'usage du déterminant possessif, on ne dit pas « **un centenaire** » mais « **son Centenaire** ». Et ceci n'est pas anodin. En effet chaque commune porte une affection bien particulière à ces hommes et à ces femmes qui ont traversé un siècle. Chaque commune ne peut se prévaloir d'avoir « son » centenaire, car on compte, un centenaire, pour deux ou trois communes en moyenne sur les 37 000 que compte notre pays.



Dans son discours Monsieur le Maire a fait un grand bond en arrière, car, quand on dit centenaire, a-t-on véritablement en tête la période concernée ? Sommes-nous capables d'imaginer les gros titres des journaux de l'époque de sa petite enfance ?

1915, a vu également la naissance de Jacques CHABAN-DELMAS, Edith PIAF, Ingrid BERGMANN, Anthony QUINN.

Déjà un an que les combats de la Première Guerre mondiale font rage ; il a 3 ans lors de l'Armistice en 1918. La remise du Prix Nobel de Physique à Albert EINSTEIN en 1921 il a 6 ans. Il en a 9, quand le décès de LENINE fait la une des journaux en 1924.

Avec ces références historiques, nous mesurons mieux l'espace-temps parcouru par Monsieur VOEGELI. Après avoir exprimé la Grande Histoire, le maire a parlé de son histoire.

Il est né à Colmar le dimanche 2 mai 1915. Très tôt il quitte l'école, et a fait de nombreux métiers : apprenti boulanger, photographe de foire, groom dans un hôtel, vendeur de poisson, chauffeur de car de tourisme et guide, puis menuisier ébéniste avec son père.

Enfin, il entre aux P.T.T, aux télécommunications comme auxiliaire, avec un contrat qui doit durer jusqu'à la fin des travaux d'enfouissement des câbles. A ce jour, on en est encore loin... Il passe tous les concours internes de cette administration, pour terminer sa carrière avec le grade Chef de District.



Monsieur VOEGELI est un "SELF MADE MAN", un homme qui ne doit sa réussite sociale qu'à lui-même. Excellent danseur, il rencontre Madeleine BAUMANN au cours d'un bal à Colmar. Leur mariage se déroule à NANCY en 1938.

Jeunes mariés, ils s'installent à Saint Max.  
De leur union naissent 3 enfants : Bernard en 1940, Liliane en 1943 (épouse DIEUDONNE) et Jeannine en 1947 (épouse GUENOT).

Ses deux filles lui apportent deux petites filles, Myriam et Sophie, qui lui feront la joie d'agrandir le cercle familial avec deux arrière-petit-fils, Alban et Arno.



Il a reçu la "Croix de Guerre" lors d'un conflit dont il n'aime pas parler. Il a été fait Chevalier dans l'Ordre du Mérite.

C'est en 1973 qu'il s'installe avec son épouse dans notre commune au, 7 rue Neuve, demeure qu'ils ont entièrement rénovée avec soins.

Monsieur VOEGELI fait partie des Anciens Combattants à la section des Anciens Mutilés et Combattants d'Arracourt - Einville - Maixe.

Bien souvent, on entend parler de la longévité en termes de « secret » ou de « recette » comme s'il existait un élixir de longue vie ou des formules magiques à prononcer. Nous pensons que les raisons de son grand âge se trouvent en grande partie dans sa vie active car le travail est pour lui une valeur sacrée.

Vieillir n'est pas facile. Vieillir, ce n'est ni renoncer, ni résister mais accepter de vivre toutes les étapes en conscience. Après celle que Monsieur VOEGELI a traversée, suite au départ de Madeleine, ce samedi 30 avril, il en franchit une autre. Peut-être appréhendait-il ce jour et son agitation mais nous sommes sûrs qu'il a savouré l'instant. Toutes les personnes qu'ils l'aiment lui ont transmis un peu de leur énergie pour continuer le chemin.

Après cette séquence souvenir d'une vie bien remplie, Monsieur le Maire lui a souhaité de garder, le plus longtemps, toutes ses facultés. Nous avons levé nos verres à sa santé et lui avons souhaité un bon anniversaire.



## MÉDAILLE D'HONNEUR

C'est dans la salle du Jard, entouré de sa famille, ses amis, ses collègues (actuels et anciens), d'anciens élus, qui pour certain, pendant une partie de sa carrière ont été ses responsables et du conseil municipal que Monsieur BREGEARD Patrick, a été honoré pour ses nombreuses années de travail dans notre commune.

Dans son discours le premier magistrat a rappelé ce qu'est la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Elle récompense la compétence professionnelle et le dévouement des élus et des agents publics au service des collectivités territoriales et de leurs établissements. Elle comprend 4 échelons qui dépendent de la durée d'ancienneté.

Il a rappelé, que le travail représente une valeur morale et ceci partout dans le monde, dans toutes les civilisations et depuis tout temps. L'homme ou la femme doit travailler pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Employé depuis le 11 juillet 1978, Monsieur BREGEARD s'est vu remettre par Monsieur le Maire la médaille d'honneur régionale départementale et communale échelon OR pour plus de 35 ans de services. Atteindre plus de 35 années de travail semble une tâche de plus en plus difficile. Nos jeunes entrent dans la vie professionnelle de plus en plus tard, en raison des études mais aussi par manque de travail.

« Vous avez derrière vous de très nombreuses années de labeur, avec des activités très diversifiées, grâce à votre polyvalence. Ce diplôme et cette médaille que vous allez recevoir dans un instant, sont décernés en fonction de l'ancienneté disais je, mais récompensent également la qualité du travail accompli. Vous qui avez déjà une vie de travail bien remplie derrière vous, sachez communiquer aux plus jeunes l'enthousiasme et le dynamisme nécessaire pour mener à bien une vie professionnelle. Le travail garantit un équilibre de vie indispensable.

Je souhaite, pour conclure, que la société continue encore longtemps à témoigner de la sorte sa reconnaissance à celles et ceux qui l'ont servie et ont aidé à sa progression. »



C'est suite à ces mots que Monsieur le Maire, au nom de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, a agrafé à Monsieur BREGEARD cette distinction qui lui a été attribuée lors de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2016 des Médaillés d'Honneur des collectivités locales.

Monsieur BREGEARD a reçu également le diplôme correspondant à cette médaille, échelon OR.

Nous présentons à Monsieur BREGEARD nos plus vives félicitations !

## TIRAMISU AUX FRUITS ROUGES

### Ingrédients / pour 4 personnes

200 g de mascarpone  
 3 œufs  
 100 g de sucre  
 zeste haché d'1/4 de citron vert non traité  
 200 g de fruits rouges (fraises, framboises, myrtilles)  
 10 biscuits roses de Reims

\* Mélanger le mascarpone, 50 g de sucre et les jaunes d'œufs jusqu'à l'obtention d'une crème. Ajouter les zestes de citron vert et mélanger à nouveau.

\* Monter les blancs en neige. Les incorporer délicatement à la préparation au mascarpone en soulevant la masse pour ne pas casser les blancs.

\* Préparer un coulis de fruits rouges : mixer environ 150 g de fruits rouges avec 50 g de sucre.

#### \* Montage des verrines

Déposer dans chaque verre 2 biscuits roses de Reims cassés. Ajouter du coulis de fruits puis disposer un peu de crème au mascarpone. Mettre encore un peu de coulis de fruits, quelques fruits frais puis une autre couche de crème. Réfrigérer pendant au moins une heure.



#### Pour finir

Décoration : avant de servir, mettre un peu de biscuit rose émietté sur le dessus de la verrine puis quelques fruits frais. C'est prêt !

## MOTS CODÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	3	9	10	11
8	3	12	6	10	8		10	12	13	2	10
10	14	15	8	4	10	8	3	6	10	4	5
14		13	17		4	15		10	5	10	
3	10	8	3	5	10	13	8		5		16
13	4		4	13		12	10	5	15	1	10
5		1	3	11	11	3	7	10		3	13
6	5	10			5	6	3	8	10	11	
15	8	4	10	12	10	4	5	10	8		10
4	3	6	5				10	18	3	5	11
4	6	5	8	10	13	19		10	5	3	5
10	5	10	6	4	5		11	4	15	18	10
13	8	4	10	11		8	13	5		15	8
11	10	14	8	10	5	3		20	15	13	10
10		10		17		12	15	6	11		2
12	13		11	10	8	10	6	4	10	11	
10		12	6	2		8	10	10	8	3	11
4	3	13	5	6	2	10	11		3	2	10
5	6	8	10	8	10	21		22	6	10	2

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
		A		T		G	R					
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
C												

## LES ASTUCES DE GRAND'MÈRE



### Rattraper une mayonnaise

Votre mayonnaise n'a pas pris ?

Pour rattraper la mayonnaise à coup sûr, mélangez une cuillère de votre « raté » dans un bol, avec une cuillère d'eau ou de lait froid.

Battez rapidement avec une fourchette, en incorporant au fur et à mesure le reste de votre mayonnaise.

Séance de rattrapage garantie !!



### Traiter une piqûre de guêpe sur un enfant

Si une guêpe pique un jeune enfant, il faut alors lui passer du jus d'oignon dessus immédiatement et frotter jusqu'à ce que la douleur s'estompe petit à petit.

Dans tous les cas, s'il y a un gonflement anormal, il faut consulter immédiatement un médecin pour éviter une allergie à la piqûre.



**Ramassage des encombrants**  
vendredi 30 septembre 2016

**Ramassage des ordures ménagères**

Le jeudi matin (sortir les poubelles la veille, les rentrer après passage du camion)  
Si un jour férié précède ou tombe le jeudi, le ramassage aura lieu le vendredi.

**Ouverture de la déchèterie**



**Horaires d'hiver**

**16 octobre - 14 avril**

Mercredi 14h-17h  
Vendredi 14h-17h  
Samedi 9h-12h et 14h-17h  
Dimanche pas d'ouverture

**Horaires d'été**

**15 avril au 15 octobre**

Mercredi 9h-12h et 14h-19h  
Vendredi 9h-12h et 14h-19h  
Samedi 9h-12h et 14h-19h  
Dimanche 9h-12h

**Fermée les jours fériés**

**Nettoyage des trottoirs**

Il est rappelé que le nettoyage, le déneigement et le désherbage des trottoirs doivent être assurés par les riverains.

**Sorties de territoire**

Les autorisations de sorties de territoire pour les enfants mineurs ont été supprimées à compter de janvier 2013.

**Correspondant Est Républicain**

Angélique BIWER  
Tél. 07 51 63 57 03  
angelbiwer@orange.fr

**Nuisances sonores**



Les jours et horaires possibles d'utilisation de matériel bruyant sont les suivants :

- \* du lundi au vendredi de 8h à 20h
- \* samedi de 9h à 12h - 15h à 19h
- \* dimanche et jours fériés de 10h à 12h

**Permis de détention de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie**

Depuis le 31 décembre 2009, tous les propriétaires de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie doivent posséder un permis de détention délivré par le Maire de leur commune de résidence.

**Relais Assistantes Maternelles « 1, 2, 3 nounou »**  
7 Place de la Fontaine

Accueil et permanence  
\* lundi - vendredi : 9h-11h30  
\* mercredi : 14h-17h30  
\* un samedi par mois 9h-11h30  
tél/fax 03 83 75 26 55

**Relais Famille**  
35 Grande Rue

Accueil et permanence  
\* lundi et mardi 8h30-12h et 13h-17h  
\* mercredi : 8h30-12h  
\* vendredi : 13h-17h30  
tél. 03 83 72 06 91

**Permanences au Relais Familles**  
35 Grande Rue

- \* Assistante Sociale tous les mardis sur rdv au 03 83 74 47 34
- \* Consultation Petite Enfance (PMI) le 2<sup>ème</sup> jeudi matin du mois sur rdv au 03 83 74 47 34
- \* Mission Locale les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois sur rdv au 03 83 74 04 53
- \* Entr'Aide Chômeurs les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois avec ou sans rendez-vous

**Mairie**  
5 rue Karquel  
54370 EINVILLE-AU-JARD



tél. 03 83 72 92 01  
courriel  
mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr

- Horaires ouverture secrétariat
- \* lundi - mercredi : 16h-18h
  - \* jeudi - mardi : 10h-12h
  - \* vendredi : 16h-19h

**Ont collaboré à la réalisation de ce bulletin**

Sylvie Adant-Violart, Patricia Barbier, Club Histoire Locale, Collège Duvivier, Ecole Primaire René Schweitzer, Isabelle Béna, Isabelle Génin, La Fontaine de Lincourt, Colette Langkust, André Marchal, Cédric Masson, Claudine Panigot, Jonathan Pora, Marc Villeman

Photos : Angélique Biwer, Club Histoire Locale, Collège Duvivier, Commission « Info-com », Ecole Primaire, Michel Jeambel, La Fontaine de Lincourt

Conception et réalisation : Commission « Info-Communication »  
Impression brochage : Imprimerie Saint Jacques - Lunéville

